



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 21 Décembre 2021



1. Écoles :

Les travaux d'extension et de rénovation de l'école démarrent le 03 janvier 2022. Le chantier entraîne des changements concernant l'accès à l'école et à la cantine. Un plan de sécurité a été mis en place par la commission école sous la forme d'une lettre diffusée aux parents qui est disponible sur le site de la commune.

2. CCAS (Centre communal d'action sociale) :

Soixante-neuf bons d'achat ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans.

3. Voirie :

La réfection du pont situé aux Bruns est terminée. La route doit rester fermée jusqu'au début du mois de janvier pour permettre le séchage correct de la dalle du pont.

4. Finances :

Le financement des travaux de l'extension et de la rénovation de l'école nécessitant un emprunt de 450 000 €, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la proposition de la Banque Populaire avec un taux de 0,74 % sur 20 ans.

5. Collecte des ordures ménagères (C.C.P.A) :

Le Conseil communautaire du 30 septembre 2021 a décidé de rationaliser le service en réduisant la fréquence des collectes (délibération 2021-132). À partir du 2ème trimestre 2022, le camion poubelle ne passera plus qu'une semaine sur deux dans notre commune. Vous recevrez donc un calendrier actualisé dans les prochains mois.

Les calendriers de collecte sont consultables à tout moment sur le site internet de la CCPA. Les procès-verbaux des conseils communautaires sont disponibles sur le site de la CCPA (onglets *Collectivité* puis *Organisation*). Site CCPA : www.cc-plainedelain.fr

6. Cérémonie des vœux du Maire :

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la cérémonie des vœux du Maire n'aura pas lieu encore cette année.

7. Services départementaux de la solidarité :

Les services départementaux de la solidarité sont à votre disposition sur rendez-vous :

- au Service Départemental de Proximité de Meximieux ;
- au Centre Départemental de la Solidarité (à Lagnieu, à compter du 1er janvier).

Vous pouvez y rencontrer une assistante sociale en cas de difficultés financières, sur votre parcours résidentiel, de questions éducatives, de besoin d'accompagnement social. Pour la pesée d'un bébé, des questions et conseils sur le nouveau-né, l'éducation ou le développement de votre enfant de 0 à 6 ans, une puéricultrice vous recevra. Enfin, des consultations PMI sont proposées chaque mois.

Les prises de rendez-vous se font auprès du 30-01 (plateforme départementale) ou au 04 74 40 19 30.

8. Le Service des impôts des particuliers déménagement :

À partir du 01 janvier 2022, la trésorerie de Meximieux ne gèrera plus le recouvrement de l'impôt des particuliers. Tous les dossiers des contribuables seront transférés au Service des impôts des particuliers (SIP) de Trévoux.

- SIP de Trévoux : 1 rue du Palais CS 60614 (SIP) 01606 TRÉVOUX Cedex
- Adresse électronique : sip-sie.trevoux@dgfip.finances.gouv.fr
- Téléphone : 04 74 00 94 20
- Horaires d'accueil du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

9. Informations diverses :

- Une convention de prêt du véhicule communal de Faramans sera signée avec la commune de Joyeux.
- Un appartement type F3 au-dessus de la mairie sera disponible à partir du mois de mars, les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.
- Inscription sur les listes électorales : celles-ci peuvent se faire jusqu'au 04 mars 2022. Pour rappel, deux scrutins sont prévus en 2022 : élections présidentielles et élections législatives.

10. Important :

- Il est rappelé que le stationnement des véhicules sur la voie publique ne doit pas gêner le service de déneigement.
- Le secrétariat de Mairie sera fermé le mercredi 29 décembre 2021.



*LA MUNICIPALITÉ VOUS SOUHAITE
DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.*

